

Vos dons sont déductibles de la déclaration fiscale

La **Croix-Rouge fribourgeoise** est une oeuvre d'entraide d'utilité publique reconnue.

Dès lors, les montants qui lui parviennent au titre de dons pendant **l'année et jusqu'au 29 décembre, sont déductibles de la déclaration fiscale**, soit jusqu'à 20 % du revenu net pour les personnes physiques ou du bénéfice net pour les personnes morales.

Ainsi, par votre versement, tout en bénéficiant fiscalement d'une déduction, vous nous permettrez de venir en aide à des personnes seules et des familles dans le besoin.

Merci !

Dons en ligne www.croix-rouge-fr.ch

CCP : 17-231-5 **Croix-Rouge fribourgeoise**

IBAN : CH60 0076 8011 0171 7751 8



Certification suisse d'une utilisation
consciencieuse des dons de la population